

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 12 mars 2024 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

2590 rue Yvan-Varin

Objet de la demande de dérogation mineure 2024-0005:

La demande de dérogation mineure 2024-0005 vise à :

Régulariser la position du bâtiment principal, qui est situé à 5.95 mètres de la limite de propriété avant, alors que le minimum prescrit à la grille est de 7.6 mètres

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce jeudi 22 février 2024.



Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-trésorière